



Le nouveau formulaire de demande de subvention est arrivé

Fiche pratique publié le 24/01/2017, vu 1038 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Depuis l'ordonnance de simplification du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016, le formulaire de demande de subvention est « unique ».

Préparé en étroite collaboration et concertation avec toutes les parties concernées il est désormais en ligne et accessible sous la forme du Cerfa n°12156*05.

Une notice accompagnera prochainement ce nouveau formulaire. Dans l'attente l'ancienne version de cette notice est toujours utilisable.

http://www.assistant-juridique.fr/remplir_dossier_subvention.jsp

A lire :

- [Obtenir une subvention pour son association](#) **NOUVEAU**
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Ouvrir une buvette](#)
- [Toutes les associations ont-elles droit à une subvention ?](#)
- [De quelles subventions les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?](#)
- [Percevoir une subvention : quelles obligations pour l'association ?](#)
- [Une subvention peut-elle être annulée ?](#)
- [Quels documents la collectivité peut-elle exiger de l'association à l'appui d'une demande de subvention ?](#)
- [A quelles conditions la collectivité peut-elle refuser d'octroyer une subvention à l'association ?](#)
- [Réaliser une lettre de demande de subvention](#)
- [Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel](#)
- [Comment rendre compte de l'utilisation d'une subvention ?](#)
- [Comment obtenir une subvention pour son association loi 1901 ?](#)